

## CEF - programme de travail pluriannuel 2021-2023 Opportunités de financement pour l'infrastructure dans le domaine des déchets

Communication du Secrétariat

---

Le Secrétariat transmet en annexe le projet de programme de travail pluriannuel du Mécanisme d'interconnexion pour l'Europe (CEF – Connecting Europe Facilities) pour les années 2021 à 2023. Le projet devrait être formellement adopté en avril par le Comité des Transports CEF de la Commission européenne (CE).

Le programme de travail reflète les priorités fixées dans le Règlement CEF et dans la [stratégie de mobilité intelligente et durable](#) de la CE. *À noter que cette dernière couvre insuffisamment le secteur de la navigation intérieure et contient des lacunes importantes, susceptibles d'entraver le soutien financier et politique à ce mode de transport (voir document CPC (21) 16 interne).*

### Éléments-clefs pour la CDNI :

- Comme par le passé, le programme prévoit **un soutien pour les infrastructures portuaires de réception de déchets huileux et d'autres déchets** (dans les ports de navigation intérieure et les ports maritimes), *voir pages 4 et 5.*
- **Nouveauté** : le programme prévoit aussi un soutien pour
  - o les résidus des systèmes d'épuration des gaz d'échappement ;
  - o **l'infrastructure pour le dégazage des bateaux.**
- Ces actions sont financées sous l'enveloppe générale (General Envelope) et l'enveloppe de cohésion<sup>1</sup> (Cohesion envelope), *voir la répartition des enveloppes en page 15.*
- Les appels à propositions seront publiés le **premier semestre de chaque année**. Pour l'année 2021, la publication des premiers appels à propositions est prévue au courant de l'été. Le Secrétariat s'efforcera de transmettre les informations pertinentes en temps voulu.
- Perspectives : le programme au-delà de 2023 sera basé sur les résultats des premiers appels 2021-2023 et sur l'état des lieux de la mise en œuvre des projets. Il sera important de veiller à la sécurisation des lignes pertinentes pour le domaine des déchets.

### Annexe (EN)

---

<sup>1</sup> A noter que seule l'enveloppe générale est accessible aux États signataires de la CDNI. L'enveloppe de cohésion n'est accessible qu'aux États dont le revenu national brut (RNB) est inférieur à 90 % de la moyenne communautaire.